

vivre Ensemble

Bulletin municipal d'informations de Saint-Augustin-des-Bois

N° 34 – Février 2019

La Mairie vous accueille :

**Du lundi au vendredi de 9h à 12h
Les samedis 2 et 16 février 2019
de 9h à 12h**

*Permanence téléphonique du lundi au
vendredi de 14h à 17h*

*En dehors de ces horaires vous
pouvez prendre rendez-vous*

Contact : 02.41.77.04.49

contact@saint-augustin-des-bois.fr

www.saint-augustin-des-bois.fr

 [facebook.com/saintaugustindesbois49](https://www.facebook.com/saintaugustindesbois49)

*La maire et les adjoints reçoivent sur
rendez-vous.*

URGENCES

Urgences : 112

Samu : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Médecin de garde : 116 117

Pharmacie de garde : 32 37

Gendarmerie : Bécon les Granits,
Avenue de la Clercière.

Tél. 02.41.77.90.17

En cas d'urgence : composez le 17

SERVICES

Collecte des ordures ménagères :

Syctom du Loire Béconnais,

Tél : 02.41.77.49.26

Accueil périscolaire :

Centre polyvalent, route de Saint-
Georges

Tel : 02.41. 77.08.45

enfance@saint-augustin-des-bois.fr

Bibliothèque municipale :

Maison commune de loisirs

Place du Cèdre, rez-de-chaussée

Tarif annuel : 8 € par foyer

Mercredi de 17h à 18h30

Jeu de 16h45 à 19 h

Samedi de 10h30 à 12h

Dimanche de 11h à 12h

**Accueil de Loisirs associatif « Le
bois enchanté »**

Centre polyvalent, rte de Saint-Georges

Siège social : 4 rue Théophile Harrault,
49170 Saint-Georges-sur-Loire.

Tél : 06 33 01 97 73

Directeur : Cédric Lejard

Mail : leboisenchante49@orange.fr

VIE MUNICIPALE

Fermeture exceptionnelle de l'accueil de la mairie le 19 février matin

Accueil périscolaire

Pensez à inscrire vos enfants aux services périscolaires via le portail en ligne **au minimum 48h à l'avance** pour que les listes de pointage puissent être faites correctement avant l'accueil.

Bibliothèque

Pour commencer l'année en beauté, de nouvelles valises de sélection de livres sont proposées dans les bibliothèques du réseau :

De janvier à fin avril 2019 à **Saint Augustin des Bois** : Sélection SF, Fantasy et Fantastique (*jeunesse et adulte*).

Les collections de Manqas ont été échangées entre les différentes bibliothèques durant le mois de janvier.

Collecte des ordures ménagères

Jours de collecte : **Mercredis 6 et 20 février 2019**

EDITO DE VIRGINIE GUICHARD, MAIRE

En ce début d'année 2019, c'est à chacun et chacune d'entre vous qu'au nom du Conseil municipal, je souhaite mes meilleurs vœux de santé, d'épanouissement et de sérénité.

Pour notre équipe municipale, elle sera celle de la conduite de projets pour améliorer notre quotidien dans les différents champs de l'action communale et en lien étroit avec notre intercommunalité. Ils ont été présentés aux vœux et vous pouvez les consulter sur le site Internet de la commune. Site que nous souhaitons justement rénover.

Parmi ceux-là, je souhaite particulièrement pointer ceux qui s'inscrivent dans l'attention que nous portons tous aux enfants et aux jeunes de notre commune, qui est l'une des communes dont la moyenne d'âge est la plus jeune du département.

Pour les enfants et leurs parents, nous allons renforcer l'équipe d'agents qui intervient sur les temps péri-scolaires. Les services connaissent en effet une hausse de 25% de la fréquentation sur cette année scolaire.

Pour eux aussi, et pour le bien-être de tous, nous souhaitons, avec des aménagements simples et à l'économie, poursuivre les travaux d'aménagement de notre bourg pour que piétons et cyclistes soient en sécurité.

Un terrain multi-sport va aussi être installé en partenariat avec la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou. Il se situera en proximité de la salle de sport et des écoles, tout en laissant le plus de prairie possible et en préservant les arbres qui sont la signature de notre commune.

Enfin, le service de transport solidaire est désormais ouvert aux jeunes pour rallier un stage, un arrêt de bus... une mobilité qui, nous l'espérons, facilitera leur envol et leur ouvrira de nouveaux horizons au quotidien.

A l'heure où notre République est secouée par le mécontentement, nous souhaitons œuvrer avec vous et pour vous, pour que notre commune rurale offre à tous ses habitants un cadre de vie et de services de nature à donner à chacun toutes les chances de réussir et de s'épanouir, une commune de lien social, de mixité et de respect.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 décembre 2018 :

- ✓ **Projet de plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Baumette à Angers**
Environ 130 ha de surface épandable sur la commune de St Augustin des Bois.
- ✓ **CCVHA : Compétence Lecture publique – Convention de gestion et d'animation**
Convention à conclure entre la CCVHA et la commune qui détermine les rôles, droits et devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation de la bibliothèque et du service de Lecture Publique.
- ✓ **CCVHA : Convention numérique scolaire**
Convention entre la CCVHA et la commune (pour l'école Albert Jacquard) et l'Ogec (pour l'école Ste Monique) qui définit le périmètre de la prise en charge du matériel (matériel acquis et livré par la CCVHA mais aussi le matériel existant et reconnu comme éligible à la maintenance au sein des écoles).
 - L'école Albert Jacquard sera dotée de tablettes.
 - L'école Sainte Monique n'a pas demandé d'équipement à ce jour. Elle pourra faire une demande ultérieurement.
- ✓ **Tarifs des services périscolaires**
La commission enfance propose une nouvelle grille tarifaire, à budget constant et détermine de nouvelles modalités de gestion qui font l'objet d'un ajustement du règlement intérieur des services périscolaires. Principaux changements :
 - Restauration scolaire :
 - Instauration d'un surcoût d'1,50€ par repas prévu pour les enfants non-inscrits
 - Facturation du repas en cas d'absence non prévenue et/ou non justifiée.
 - Accueil périscolaire (AP) :
 - Nouvelle répartition des quotients familiaux (QF) : 5 tranches au lieu de 4, permettant de dédoubler la tranche centrale (701-1500) qui correspondait à la majorité des familles avec un tarif intermédiaire plus favorable.
 - Passage à la facturation au ¼ d'heure et non plus à la ½ heure.
 - TAP :
 - Mise en oeuvre de tarifs différenciés selon les QF à la place du tarif unique à 0,95 € la séance. (Baisse ou maintien du tarif)
- ✓ **Etude implantation antenne relais réseau Orange**
Avis favorable sur la poursuite de l'étude menée par la société SADE Télécom, mandatée par Orange, relative au projet d'implantation d'une antenne relais sur le terrain communal de l'ancienne station d'épuration.

Séance du 7 janvier 2019 :

- ✓ **Chaufferie bois pour l'école Albert Jacquard**
Restitution de l'étude d'opportunité du projet de par Mission Bocage et le SIEML.
Engagement d'une démarche d'expérimentation proposée par le SIEML dans le cadre de la future compétence « réseaux de chaleurs techniques » afin que le Syndicat conçoive, réalise, exploite et finance le projet de chaufferie bois-énergie de l'école Albert Jacquard.
- ✓ **Pose d'un candélabre autonome près de l'abris bus de la salle de sport (Rue de Saint-Léger).**

Prochain conseil municipal : le lundi 2 mars 4 février à 20h30 à la salle annexe de la mairie

BON VENT À EMMANUEL ET BIENVENUE À ALEXANDRE

Après 8 années passées au service de la commune et des Augustinois, Emmanuel Charles, va rejoindre le service Transport du Conseil Régional. Nous lui souhaitons une très belle carrière à la hauteur de son professionnalisme, de son engagement et de ses compétences. Heureusement pour nous tous, cette promotion ne s'accompagne pas d'un déménagement et nous aurons toujours plaisir à le compter parmi nous !

C'est Alexandre Navel qui va reprendre le poste d'Emmanuel et vous accueillera désormais à la mairie. Faites-lui bon accueil !



SERVICES TECHNIQUES : OLIVIER DOHY PREND LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉQUIPE

Nouvelle tête aussi aux services techniques. Olivier Dohy va prendre la responsabilité du service. Au regard de la charge de travail supplémentaire qu'occasionne la suppression de l'usage des produits phytosanitaires, la Municipalité a choisi, par ailleurs, de se doter d'un renfort à temps partiel via la « brigade volante » de la communauté de communes.

Bienvenue aussi à lui.



MISE EN PLACE DU PORTAIL ENFANCE

Depuis le 7 janvier 2019, un portail Internet familles intercommunal a été mis en place. Il permet d'effectuer l'ensemble de démarches et inscription relatives aux services périscolaires : accueil périscolaire, restaurant scolaire et TAPS. Il est également possible d'y intégrer les données familles, modifiables au besoin.

Il a pour objectifs un gain d'autonomie et de facilitation

ETAT CIVIL 2018

Bienvenue à :

Hugo DAVENET	27/02/2018
Marceau GENDRONNEAU	18/03/2018
Margot FORET	28/03/2018
Léonie AUDUSSEAU	17/06/2018
Calvin LE COANT	28/06/2018
Lucas GAUFRETEAU BERNARD	17/07/2018
Matias MÉCHIN	05/08/2018
Julia LECOMTE HOGDAY	10/08/2018
Ayden MOSSET	29/08/2018
Baptiste LETORT	11/09/2018
Thaïs ROY	28/09/2018

Félicitations aux mariés :

Maxime CORNÉ et Jennifer ROBERT	09/06/2018
Sabri RABOUDI et Laura FOUQUAT	30/07/2018

Ils nous ont quittés :

Armande BEZIAUD Épouse DOIZON	12/01/2018
Pierre TOULOUSE	
Jacky SECHER	
François DOIZON	
Florence ERCEAU Épouse GILLEN	07/10/2018

Vérifier transcriptions de décès ! Il manquera M. Jean MORTEAU décédé 16 juillet 2018

DISPONIBILITÉ D'UN LOCAL À LA LOCATION

La commune propose à la location un local de bureaux idéal pour une petite entreprise ou artisan-artisan. Place du cèdre.

Disponible début avril 2019. Loyer actuel : 350 € mensuel. Faites vous connaître et faites le savoir autour de vous !

PROJET DE DOCUMENTAIRE



Engagement local et vie d'une petite commune rurale. C'est le sujet d'un projet de documentaire qui pourrait prendre pour exemple notre Commune. Cécile Moirin, en photo, sillonne déjà la commune et suit les activités des élus.

RETOUR SUR LA SOIRÉE DES VŒUX



Vous avez été nombreux à avoir répondu à l'invitation de la soirée des vœux de la municipalité le 11 janvier dernier. Nous vous en remercions.

Cette soirée a débuté par un bilan de l'année 2018, une projection sur les projets 2019 ainsi qu'un point sur les finances. Nous nous sommes ensuite retrouvés autour d'un verre de l'amitié, offert par la mairie, et préparé par Le bistrot « Chez Claudine » et le Vivéco de Saint-Augustin-des-Bois.

Le support présenté lors des vœux 2019 de la municipalité, le 11 janvier est disponible sur le site internet de la commune.

PAGE FACEBOOK COMMUNAUTE DE COMMUNES

Depuis fin 2018, la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) dont nous dépendons a ouvert une page facebook. Vous y retrouverez les actualités concernant notre territoire. Pour la suivre <https://www.facebook.com/valleesduhautanjou/>

BIBLIOTHEQUE



La bibliothèque de Saint-Augustin-des-bois est désormais d'un ordinateur à usage du public !

Je n'ai pas trouvé le fameux mail de l'interco dont Virginie parlait !???

Mon jardin au naturel : conseils et astuces

Une nouvelle réglementation en vigueur pour l'utilisation des produits phytosanitaires

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les produits phytosanitaires sont interdits à la vente en libre-service dans les magasins. Leur commercialisation doit s'accompagner d'un conseil préalable obligatoire délivré par un vendeur disposant d'un certificat individuel de formation.



Au 1^{er} janvier 2019 : interdiction pour les particuliers

- ✓ D'ACHETER
- ✓ DE DETENIR
- ✓ D'UTILISER

des produits phytosanitaires de synthèse (insecticides, fongicides, désherbants)

Loi Labbé 214-110 / plan écophyto2 2015 / arrêté préfectoral Maine et Loire 2017-01

Faites le tri de vos produits et venez déposer vos bidons pleins ou vides dans les déchèteries du réseau Eco DDS (www.ecodds.com), la plus proche de chez nous se situant au Louroux-Béconnais.

Sanctions encourues en cas de non-respect :

- **jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 30 000 € d'amende** : il en est de même pour les personnes introduisant ces produits sur le territoire français, via des achats internet notamment (*art. L 216-6 et L432-2 du code de l'environnement*).

Attention : l'arrêté fossé de 2017 précise bien que le désherbage des points d'eau (fossés, avaloirs, autour des puits) est réglementé (plus d'informations sur : www.maine-et-loire.gouv.fr/zone-non-traitee-znt-a-proximite-des-points-d-eau-a6190.html). Le sel et vinaigre par exemple ne sont pas autorisés sur ces zones. Bien que ces produits soient naturels, ils sont néfastes pour la vie du sol.

Les produits suivants sont autorisés pour notre jardin :



- les produits autorisés en agriculture biologique
- les produits de biocontrôle (ex : *Bacillus Thuringiensis* contre la pyrale du buis)
- les substances de base (ex : savon noir)
- les produits à faible risque (ex : phosphate de fer (anti-limace))
- les macros organismes (ex : larves de coccinelles)
- et l'huile de coude...

Entretien des pieds de murs : et si on fleurissait ensemble nos rues et trottoirs ?

Suite à l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités en 2017, la Commune met en œuvre de nouvelles techniques de gestion de l'espace favorables à la biodiversité. Avec ce changement de pratiques, c'est notre regard sur le paysage, les espaces verts et notre coin de verdure qui évolue également.

En lien avec la démarche de gestion différenciée, la commune de Saint Augustin des Bois a mis en place un fleurissement des pieds de murs sur un site pilote : la Maison Commune de Loisirs. Les allées gravillonnées qui bordent le bâtiment sont propices à cette expérience.

Avez-vous déjà pensé à fleurir les pieds de murs sur l'espace public ou à proximité de chez vous ?

Dans le cadre du travail de communication sur le zéro phyto et le jardinage au naturel initié sur les communes de Saint Augustin des Bois et Bécon-les-Granits, nous vous invitons à un rencontre conviviale afin de végétaliser vos pieds de murs et participer à l'embellissement de votre cadre de vie.

Ce fleurissement participatif vous intéresse ?

Rendez-vous le vendredi 1^{er} mars à 20h à la salle culturelle Frédéric Chopin de Bécon-les-Granits pour échanger sur la végétalisation des rues et trottoirs communaux.

Rencontre organisée par les communes de Saint Augustin des Bois et Bécon-les-Granits et animée par le CPIE Loire Anjou.

Salle culturelle Frédéric Chopin : rue du stade – Bécon-les-Granits

L'astuce du mois : à vos copeaux !

La saison hivernale marque l'époque des tailles au jardin. Cela génère des déchets végétaux qui peuvent se transformer en précieuses ressources avec le broyage qui vous permettra d'obtenir des copeaux pour pailler vos massifs et/ou potager et ainsi nourrir et protéger votre sol, tout en vous évitant de nombreux allers-retours en déchèterie.

Le SYCTOM du Loire Béconnais met à disposition un broyeur électrique auprès des particuliers pour valoriser à domicile les tailles de haies et autres déchets du jardin.

Plus d'informations sur le site internet du SYCTOM du Loire Béconnais :

www.syctomduloirebeconnais.com/lorsdemesachats/index.html



Ouvrez votre jardin pour la prochaine édition de Bienvenue dans mon jardin au naturel



Jardiniers, jardinières,

Vous êtes un particulier ?

Vous jardinez au naturel sur l'ensemble de vos espaces extérieurs* ?

Dans votre jardin, dans un jardin partagé, familial ?

Vous aimez partager vos expériences,

au jardin d'agrément, au potager, au verger ?

Vous avez la possibilité d'ouvrir votre jardin aux visiteurs (amis, voisins...) lors du

week-end des **15 et 16 juin 2019**

dans le cadre de la manifestation

« Bienvenue dans mon jardin au naturel » !!!!

Pour cela, une simple démarche : **contactez** dès à présent le **CPIE Loire Anjou** qui vous accompagnera dans l'ouverture de votre jardin.

Le CPIE Loire Anjou, coordonne depuis 8 ans l'évènement « Bienvenue dans mon jardin au naturel » sur le territoire. En juin 2018, il a accompagné 27 jardins qui ont ouvert leurs portes sur l'Anjou.

A l'échelle nationale, la manifestation est pilotée par l'Union Nationale des CPIE.

En 2018 : 600 jardins accompagnés par 56 CPIE ! Plus de 22 000 visites recensées !

L'objectif est toujours le même : permettre à chaque habitant de se déplacer, d'échanger, de partager des expériences dans des **jardins conduits au naturel** à proximité de chez lui.

Aussi, le CPIE Loire Anjou recherche dès à présent des jardiniers souhaitant s'inscrire dans l'évènement.

Les jardins seront ouverts le samedi 15 et/ou le dimanche 16 juin 2019, de 10h à 12h et de 14h à 17h. Vous serez les hôtes, vous ferez visiter votre jardin. Le CPIE Loire Anjou vous accompagnera en amont pour préparer votre ouverture (visite du jardin, étude de la faisabilité d'ouverture, explication du projet...).

Réponse souhaitée avant fin mars 2019

★ *Jardiner au naturel* c'est jardiner sans produit chimique de synthèse et en appliquant des techniques respectueuses de la santé humaine et de l'environnement

Contact :



Mariette Dauriac
Chargée d'action Eau-Jardin

Rue Robert Schuman – La Loge
Beaupréau
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES
Tel : 02 41 71 77 30

www.cpieloireanjou.fr
<https://www.facebook.com/CPIELoireAnjou/>



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Action financée par L'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre de la réduction des pesticides en zones non agricoles.

Bulletin municipal d'informations de Saint-Augustin-des-Bois - N° 34 – Février 2019



Ne pas jeter sur la voie publique